

LA

Stratégie D'INFORMATION FINANCIÈRE

Le cadre d'apprentissage

Personnes

Systèmes

Politiques

TABLE DES MATIÈRES

Message du sous-contrôleur général	5
Les objectifs de la SIF	7
Le contexte de la SIF	7
Qui est touché par la SIF?	9
La stratégie de formation à la SIF	9
La nature de la formation à la SIF	9
Le programme de base	11
L'approche de la formation	11
L'adaptation aux besoins particuliers des ministères	11
Le calendrier de mise en œuvre	11
Les formules de formation	12
Les clientèles cibles	13
Les personnes-ressources	13
Le programme	14

MESSAGE DU SOUS-CONTRÔLEUR GÉNÉRAL

La nouvelle fonction de contrôleur est un concept d'intégration – un concept qui réunit en un tout valable de l'information provenant de maintes sources et qui la communique à ceux qui en ont besoin. Elle vient appuyer un mode de gouvernement ouvert et accessible, animé par des valeurs et axé sur les résultats.

Le succès de la Stratégie d'information financière (SIF) est indispensable à la modernisation de la fonction de contrôleur. Il s'agit d'une démarche d'envergure dont l'objet est d'amener les gestionnaires à **utiliser l'information financière d'une manière stratégique pour favoriser la prise de décisions par l'État et améliorer le rendement organisationnel**. La SIF se conjuguera à d'autres initiatives de modernisation de la fonction de contrôleur et permettra :

- ▶ d'accorder plus d'attention à la gestion des aboutissements et des résultats;
- ▶ d'intégrer l'information financière et l'information opérationnelle de manière à favoriser la qualité des décisions et à hausser le rapport qualité-prix;
- ▶ d'améliorer la gestion des biens, à la faveur d'une plus grande visibilité de leur coût;
- ▶ de déterminer et de comparer les coûts des services et des programmes par l'application des concepts de la comptabilité d'exercice;
- ▶ d'appliquer l'obligation de rendre compte des résultats de programmes et des résultats financiers grâce à la planification opérationnelle améliorée et à de

meilleures méthodes de présentation de l'information sur le rendement.

Les ministères entreprendront la mise en œuvre intégrale de la Stratégie au cours des trois prochaines années, et ceux qui seront chargés de projets pilotes le feront à compter d'avril 1999. Le succès qu'ils connaîtront sera fonction du dévouement et de l'engagement non seulement des gestionnaires et du personnel financier, mais aussi d'autres groupes fonctionnels comme les gestionnaires de matériel, de biens immobiliers et de ressources humaines. La mise en place des conditions propices à l'apprentissage sera déterminante du succès.

C'est dans ces conditions que nous avons élaboré un cadre de formation et mis en chantier les modules de formation de base, en consultation avec les représentants des ministères et Formation et perfectionnement Canada. Le présent document décrit sommairement le cadre, offre des renseignements sur les modules de base et expose à grands traits le mode d'exécution des programmes de formation.

Je tiens à remercier sans exception ceux et celles qui ont contribué à ce projet important. Grâce à la formation, les employés de l'État comprendront mieux l'activité gouvernementale, participeront davantage à la prise de décisions et seront plus aptes en général à servir les Canadiens et les Canadiennes.

J. Colin Potts

LES OBJECTIFS DE LA SIF

Une fois que la Stratégie d'information financière (SIF) aura été pleinement mise en œuvre, on devrait en tirer les deux principaux avantages suivants :

- ▮ un soutien amélioré à la planification opérationnelle, à la budgétisation, à la gestion des dépenses, à l'examen des programmes et aux autres processus de gestion et de prise de décisions;
- ▮ la faculté de rendre compte plus aisément des résultats de programmes et des résultats financiers grâce à la formulation de prévisions budgétaires améliorées et à la production de rapports de rendement de qualité au Parlement.

Les changements apportés dans le contexte de la SIF en faveur des changements précités entrent dans les trois grandes catégories suivantes.

Les conventions comptables

- ▮ Le passage de l'actuelle méthode de la comptabilité de caisse modifiée en vigueur dans les ministères à la méthode de la comptabilité d'exercice pour toutes les opérations, y compris la capitalisation des immobilisations.
- ▮ L'adoption d'un nouveau plan des comptes à l'appui de la présentation de l'information financière à l'échelle du gouvernement.
- ▮ La prise en charge décentralisée de la comptabilité par les ministères et l'exercice par le receveur général, comme c'est déjà le cas, de la fonction de trésorerie de l'État et l'établissement par lui des états financiers consolidés du gouvernement.

Les systèmes financiers

- ▮ La mise à niveau du système central de comptabilité par l'adaptation du Système central de gestion et de rapports financiers.
- ▮ L'amélioration des systèmes financiers des ministères par l'ajout de systèmes intégrés de gestion du matériel et des finances et la mise en service de nouvelles technologies.
- ▮ L'attribution aux ministères de la responsabilité d'établir les échéanciers de facturation.

L'utilisation améliorée de l'information

- ▮ La production d'information financière améliorée en vue de parvenir à de meilleures décisions en matière de programmes, d'efficacité et de rapport qualité-prix et l'imposition, en conséquence, de l'obligation de rendre compte du rendement obtenu.
- ▮ La mise en place de conditions propices à l'apprentissage dans lesquelles les gestionnaires augmentent progressivement leur aptitude à faire usage d'information financière de qualité à des fins stratégiques.

LE CONTEXTE DE LA SIF

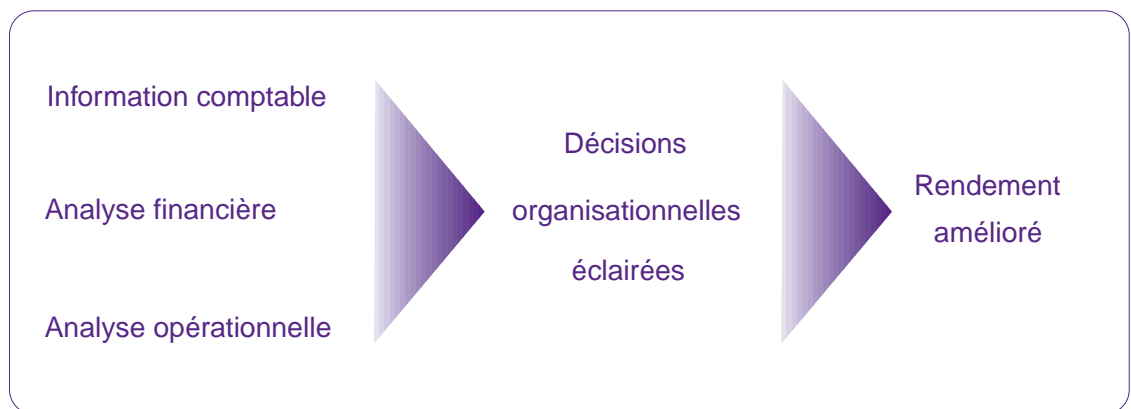
La SIF vise à changer fondamentalement la façon dont l'État gère son information financière. Elle comprend la modification des systèmes financiers et des conventions comptables, mais elle ne livrera ses avantages que si nous sommes en mesure de perfectionner les ressources que les ministères affectent à l'analyse financière. Cette façon de faire

débouchera sur une prise de décisions éclairée et un niveau accru de rendement organisationnel.

Le passage de la méthode de la comptabilité de caisse modifiée à la méthode de la comptabilité d'exercice pour toutes les opérations constitue l'un des aspects fondamentaux de la SIF. Ce changement facilitera la substitution d'une perspective de gestion axée sur les coûts et les résultats à l'optique actuelle qui repose sur les dépenses et l'encaisse.

Mais la SIF n'est pas seulement l'affaire des comptables. En fait, nous ne réaliserons nos objectifs que si les gestionnaires de programme et les spécialistes fonctionnels non financiers apprennent à utiliser et à appliquer habilement l'information financière de qualité dans leurs décisions courantes.

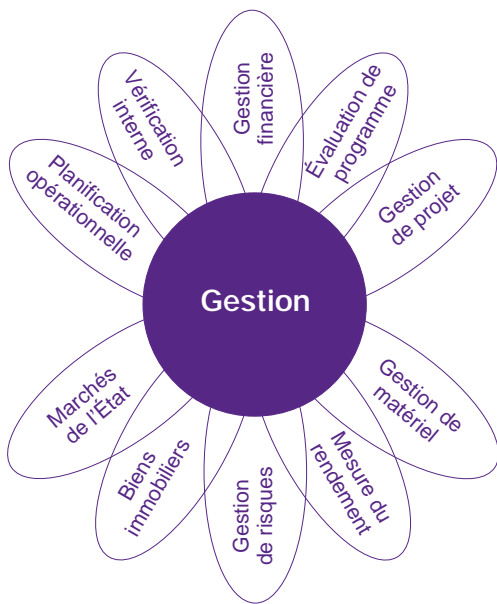
La bonne gestion financière ne se résume pas à une comptabilité de qualité. S'il est vrai que cette dernière nous permet de contrôler et de surveiller les effets de décisions et d'en rendre compte, la comptabilité d'exercice, pour sa part, mesure les résultats antérieurs. Elle peut, par exemple, nous renseigner sur les coûts engagés par le passé, de même que sur l'efficacité et le rendement actuels. Cela dit, les décisions à prendre dans l'immédiat ou sous peu doivent prendre en compte non seulement l'information comptable, mais aussi des données prévisionnelles d'ordre financier et opérationnel.



Le cadre de formation à la SIF qu'énonce le présent document part du postulat que la formation donnée dans trois domaines clés – ceux des conventions et de l'information comptables, de l'analyse financière et de l'analyse opérationnelle – conduira à des décisions plus éclairées et, partant, à un rendement organisationnel amélioré.

La SIF admet la nécessité d'intégrer l'information provenant de spécialistes fonctionnels pour que les décisions soient prises en connaissance de cause. À titre d'exemple, on peut imaginer que la décision d'acquiescer ou non un bien appelle différents points de vue : le gestionnaire de matériel donnera son opinion sur la méthode d'acquisition qui convient dans les circonstances (soit l'achat, la location ou la fabrication); l'analyste financier évaluera les coûts qu'occasionnera chaque option envisagée, frais de fonctionnement y compris; le gestionnaire opérationnel se prononcera sur les aspects pratiques de l'intégration du bien à l'activité courante; l'agent des ressources humaines fera valoir de l'information sur les coûts en personnel qu'entraînera éventuellement l'utilisation du bien. Ce n'est qu'au moment de disposer de la totalité de l'information qu'il est possible de prendre des décisions axées sur la valeur.

QUI EST TOUCHÉ PAR LA SIF?



Quiconque est intéressé par un aspect donné des dépenses ou de la gestion des ressources est touché par la SIF. Les gestionnaires de programme, les agents financiers, les commis à l'administration, les gestionnaires de matériel, les gestionnaires de biens immobiliers, les vérificateurs internes, les gestionnaires de ressources humaines et les autres membres de groupes fonctionnels sont tous susceptibles de participer aux décisions sur les dépenses, à l'activité comptable, à l'évaluation du rendement ou à l'activité de reddition de comptes. Chaque groupe a son importance et aucun ne peut exercer son activité indépendamment des autres si l'on veut que les décisions soient véritablement prises en connaissance de cause.

Le cadre de formation à la SIF admet la nécessité de donner une formation à chacune de ces clientèles. Dans l'esprit de la nouvelle fonction de contrôleur, la formation en la matière

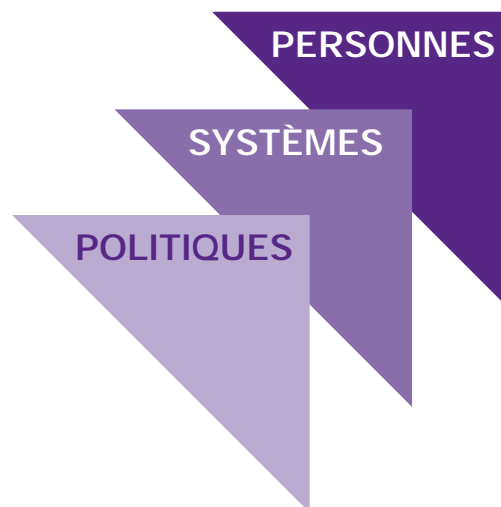
part du principe que chaque groupe fonctionnel doit jouer un rôle à l'appui de la bonne gestion financière.

La clientèle cible de chaque module de formation est précisée dans les descriptions qui en sont données dans une section ultérieure du présent document.

LA STRATÉGIE DE FORMATION À LA SIF

La nature de la formation à la SIF

Si une bonne part des efforts à l'appui de la SIF consiste à apporter des changements aux systèmes et aux conventions comptables, la Stratégie ne livrera ses véritables avantages qu'au moment où les transformations déboucheront sur la production d'information financière améliorée et sur son intégration à l'activité des programmes, lesquelles amélioreront les décisions et la reddition de comptes.



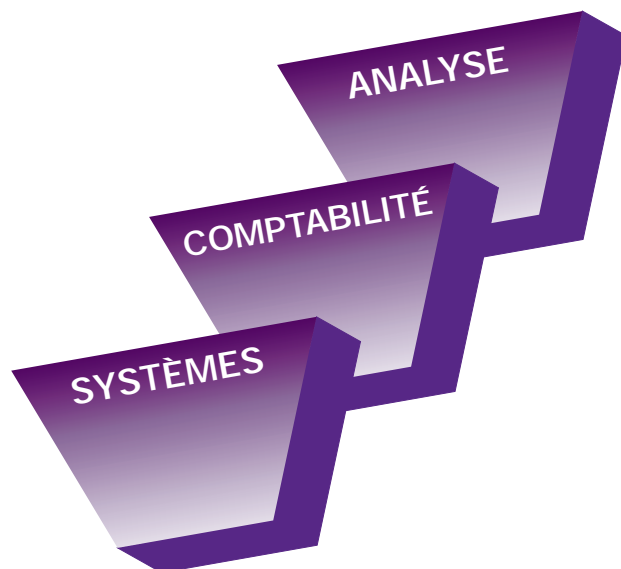
Il n'est possible de disposer d'information financière historique digne de foi qu'en présence de

conventions et de systèmes comptables de qualité. Voilà pourquoi les changements apportés aux conventions comptables, notamment l'adoption de la comptabilité d'exercice, constituent une composante importante de la SIF. Munis de cette nouvelle comptabilité, les gestionnaires seront mieux en mesure d'apprécier le coût des activités et de comparer les résultats aux frais engagés.

La formation sera concentrée sur divers éléments, dont les suivants :

- ▶ les postulats comptables;
- ▶ les nouvelles conventions comptables;
- ▶ la capitalisation de l'actif et l'amortissement;
- ▶ les mesures transitoires, y compris les soldes d'ouverture des comptes du bilan;
- ▶ la présentation d'information financière, y compris les nouveaux états financiers;
- ▶ la compréhension et l'interprétation des nouveaux états financiers;
- ▶ le rapprochement des données comptables et des autorisations.

La formation à l'analyse suivra. L'élément de formation éventuellement le plus important, mais aussi le plus difficile, consistera à apprendre à utiliser efficacement la nouvelle information financière. Les compétences à acquérir à ce chapitre comprennent non seulement la capacité d'apprécier l'information comptable, mais également l'aptitude à l'analyser, à présenter les résultats d'analyse à la direction, à exercer un pouvoir de persuasion sur les utilisateurs des données et à établir des rapports valables entre les données financières et les opérations de programmes.



La formation à la SIF ne procurera aux intéressés qu'une partie des capacités d'analyse nécessaires à la gestion financière efficace et à l'exercice de la nouvelle fonction de contrôleur. Les personnes concernées devront également être formées dans des domaines connexes tout aussi importants, comme ceux de la mesure du rendement, de l'établissement des coûts, de l'analyse des acquisitions, de l'établissement des frais de personnel et de l'analyse des investissements en immobilisations. Cette formation leur sera offerte dans le cadre de projets distincts. Dans leur ensemble, les programmes de formation visent à répondre aux besoins en formation de la nouvelle fonction de contrôleur.

Le cadre de formation à la SIF reconnaît trois degrés de formation. Certains gestionnaires et employés n'auront besoin que de connaître et de comprendre de façon générale des aspects particuliers de la Stratégie. D'autres devront la connaître plus à fond et posséder des compétences pratiques. Un dernier groupe devra posséder une compréhension approfondie et être apte à en utiliser

des composantes spécialisées. Les modules de formation sont conçus pour répondre à cet éventail de besoins.

Le programme de base

Un certain nombre de modules de formation de base à la SIF sont en cours d'élaboration en vue de répondre aux besoins précités. Le lecteur trouvera la description de chacun dans une section ultérieure du présent document.

Une série d'ateliers viendront compléter les modules de base. Les gestionnaires de projet de chaque ministère qui assisteront aux ateliers auront l'occasion de partager leurs expériences, d'apprendre des pratiques exemplaires, d'examiner des questions sujettes à controverse et de résoudre des problèmes de mise en œuvre.

L'approche de la formation

La formation à la SIF comporte un éventail de techniques d'apprentissage.

- ▮ Le cours magistral classique donné par un instructeur constituera une composante importante de la stratégie de formation, notamment pour le personnel tenu d'acquérir des compétences et des connaissances qu'il pourra mettre en pratique.
- ▮ Les cours multimédias automatisés seront également offerts largement, et ils s'adresseront le plus souvent à un public qui devra simplement être sensibilisé de façon générale aux exigences de la SIF et examiner la Stratégie en survol.
- ▮ Les gestionnaires et les spécialistes fonctionnels auront l'occasion de participer à des ateliers s'ils désirent s'entretenir de pratiques

exemplaires avec leurs semblables, partager les leurs ou discuter plus à fond d'une question particulière.

- ▮ Les séances en classe comprendront des simulations destinées à ceux dont l'emploi les oblige à acquérir une compréhension approfondie de concepts donnés ou des capacités d'analyse évoluées.

La description sommaire des modules de formation que vous trouverez dans une section ultérieure fait état de la technique de présentation de chacun. Certains seront offerts sous plusieurs formes.

L'adaptation aux besoins particuliers des ministères

Les ministères auront la possibilité d'adapter les modules de base de nature générale à leurs besoins à mesure qu'ils sont conçus. Prenons l'exemple du module portant sur le plan des comptes. Chaque ministère possède son propre système de codage financier et une adaptation s'impose donc. En revanche, il est peu probable qu'il soit nécessaire d'adapter le module se rapportant au Comité sur la comptabilité et la vérification des organismes du secteur public (CCVOSP).

Un ministère voudra peut-être ajouter au contenu des exemples et des études de cas qui concernent sa situation particulière, soit des scénarios que le personnel jugera pertinents.

Le calendrier de mise en œuvre

La SIF sera mise en œuvre au cours de trois exercices, de 1999-2000 à 2001-2002. Les ministères opteront pour l'un ou l'autre de ces exercices pour faire la mise en application de la SIF suivant leur degré de préparation et leurs autres priorités.

Les modules de formation à la SIF seront élaborés en 1998 et 1999. Le calendrier préliminaire du programme de formation est le suivant :

<i>Orientation à la SIF</i>	<i>janvier 1999</i>
Modules de comptabilité	
Plan des comptes et codage financier	décembre 1998
Principes de comptabilité publique	décembre 1998
Comptabilité d'exercice	décembre 1998
Concepts du CCVOSP et de l'ICCA	décembre 1998
Comptabilisation des immobilisations	décembre 1998
Modules d'analyse	
Analyse opérationnelle	mars 1999
Rapprochement des autorisations et de la comptabilité	juin 1999
Analyse des états financiers	juin 1999
Gestion de bilan	juin 1999
Modules de gestion	
Nouveaux états financiers	juin 1999
Finances pour gestionnaires non financiers	juin 1999
Budgétisation d'exercice	septembre 1999

S'ajoutent aux modules susmentionnés trois ateliers qui seront offerts périodiquement au cours des deux prochaines années :

- ▀ Transition à la SIF et mise en œuvre;
- ▀ Conventions comptables et états financiers;
- ▀ Finances pour gestionnaires de centres de responsabilité.

De plus, nous nous entendrons avec les administrations de collègues et d'universités pour que le personnel qui n'a aucune formation officielle dans ce domaine puisse suivre un cours d'introduction à la comptabilité publique.

Les formules de formation

Deux formules de formation seront proposées.

- ▀ Les modules de formation de base à la SIF seront mis à la disposition des ministères dotés de l'infrastructure et des ressources nécessaires pour offrir eux-mêmes le programme. Le cas échéant, il appartiendra aux ministères de choisir des instructeurs compétents et d'assurer la présentation uniforme du contenu.
- ▀ Formation et perfectionnement Canada intégrera à son programme chacun des modules destinés à être présentés en classe. L'organisme sera également en mesure d'adapter chacun aux besoins particuliers des ministères.

Formation et perfectionnement Canada offrira également des modules de formation multimédias automatisés.

Chaque ministère assumera le coût de la formation donnée à son personnel et, s'il y a lieu, celui de l'adaptation du contenu.

Les clientèles cibles

<i>Module</i>	<i>Gestionnaires de programme</i>	<i>Personnel financier</i>	<i>Personnel non financier</i>	<i>Commis et personnel administratif</i>
Orientation à la SIF	X	X	X	X
Principes de comptabilité publique		X		X
Plan des comptes et codage financier		X		X
Comptabilité d'exercice		X	X	X
Concepts du CCVOSP et de l'ICCA		X		
Comptabilisation des immobilisations		X	X	
Analyse opérationnelle	X	X	X	
Rapprochement des autorisations et de la comptabilité		X	X	X
Analyse des états financiers		X	X	
Gestion de bilan		X	X	
Nouveaux états financiers	X		X	X
Finances pour gestionnaires non financiers	X		X	
Budgétisation d'exercice	X	X	X	X
Transition et mise en œuvre (atelier)		X	X	
Conventions comptables et états financiers (atelier)		X		
Finances pour gestionnaires de CR (atelier)	X		X	

Les personnes-ressources

Pour vous renseigner sur le cadre de formation à la SIF, communiquer avec Bernard Ouellet, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, à l'adresse suivante : Ouellet.bernard@tbs-sct.gc.ca/.

Pour vous renseigner sur les formules de formation, communiquer avec Marcel Déry, Formation et perfectionnement Canada, à : Marcel.Dery@MS.psc-cfp.x400.gc.ca/.

LE PROGRAMME

Vous trouverez ci-après la description des modules de formation à la SIF.

(FA signifie « formation automatisée ».)

Module 1

ORIENTATION À LA SIF

Méthode : FA/intranet

Durée : 3-4 heures

Niveau de compétence :
Orientation/sensibilisation

Clientèle cible : Gestionnaires et personnel exerçant des fonctions financières

Objet : Donner aux participants l'occasion de comprendre la raison d'être de la SIF, les changements qui en résulteront et les avantages qu'elle amènera.

Objectif d'apprentissage : Le présent module permettra aux participants de comprendre :

- ▀ la raison d'être de la SIF;
- ▀ son calendrier d'exécution;
- ▀ les changements qui en résulteront;
- ▀ les avantages prévus;
- ▀ la formation offerte.

Module 2

COMPTABILITÉ D'EXERCICE

Méthode : FA/Salle de classe

Durée : 4-6 heures

Niveau de compétence :
Connaissance pratique

Clientèle cible : Gestionnaires et personnel financier, non financier et opérationnel chargés du traitement des comptes ou dont les fonctions demandent qu'ils comprennent mieux la comptabilité d'exercice

Objet : Permettre aux participants de comprendre les concepts de base de la comptabilité d'exercice et d'accroître leur aptitude à effectuer des opérations de comptabilité d'exercice.

Objectif d'apprentissage :

Le module permettra aux participants :

- ▀ de comprendre les concepts qui sous-tendent la comptabilité d'exercice;
- ▀ de comptabiliser diverses opérations courantes.

Module 3

PLAN DES COMPTES ET CODAGE FINANCIER

Méthode : FA

Durée : 3-4 heures

Niveau de compétence :
Connaissance pratique

Clientèle cible : Agents subalternes des finances, commis à la comptabilité et à l'administration chargés de codage

Objet : Donner aux participants des connaissances théoriques en matière de plan des comptes et les compétences dont ils ont besoin pour appliquer avec précision des codes financiers aux opérations courantes.

Objectif d'apprentissage : Le présent module permettra aux participants :

- ▀ de décrire les fondements théoriques d'un plan des comptes;
- ▀ de connaître le mode de codage des comptes par la consultation du plan des comptes normalisé;
- ▀ d'attribuer le code financier exact à des opérations courantes de dépense, de recette, d'actif et de passif.

Module 4

FINANCES POUR GESTIONNAIRES NON FINANCIERS

Méthode : FA

Durée : 6-8 heures

Niveau de compétence :
Connaissance pratique

Clientèle cible : Gestionnaires et spécialistes fonctionnels non financiers

Objet : Permettre aux participants d'acquérir les compétences nécessaires pour appliquer des concepts financiers dans l'exercice de leurs responsabilités de gestion.

Objectif d'apprentissage : Le présent module permettra aux participants :

- ▶ de comprendre la terminologie financière;
- ▶ d'interpréter les états financiers du ministère;
- ▶ de dresser des budgets fondés sur les extraits;
- ▶ de se servir d'information financière sur les coûts;
- ▶ d'utiliser de l'information financière pour mesurer le rendement et s'acquitter de l'obligation de rendre des comptes.

Module 5

PRINCIPES DE COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Méthode : Instructeur ou FA

Durée : 1 journée

Niveau de compétence :
Connaissance pratique

Clientèle cible : Agents financiers, gestionnaires, agents d'administration

Objet : Fournir un fondement théorique solide en vue de l'application des concepts de la comptabilité publique.

Objectif d'apprentissage : Le présent module permettra aux participants :

- ▶ de reconnaître et de comprendre les principes comptables de base;
- ▶ de faire la démonstration de l'application des principes pour répondre aux exigences comptables de l'État.

Module 6

CONCEPTS DU COMITÉ SUR LA COMPTABILITÉ ET LA VÉRIFICATION DES ORGANISMES DU SECTEUR PUBLIC (CCVOSP) ET DE L'INSTITUT CANADIEN DES COMPTABLES AGRÉÉS (ICCA)

Méthode : Instructeur

Durée : 1 journée

Niveau de compétence :
Connaissance pratique

Clientèle cible : Comptables principaux, personnel supérieur de comptabilité et analystes aux états financiers

Objet : Donner aux comptables principaux les moyens d'appliquer les principes comptables généralement reconnus pour répondre aux exigences comptables de l'État.

Objectif d'apprentissage : Le présent module permettra aux participants :

- ▶ de manifester leur compréhension des normes régissant la comptabilité et les états financiers du secteur public;
- ▶ de repérer le besoin d'effectuer des recherches sur une question concernant une convention comptable;
- ▶ de reconnaître la provenance d'une norme comptable;

- ▮ de comprendre la nature, l'application et les limites des normes de comptabilité et la nécessité d'exercer son jugement professionnel;
- ▮ de choisir le traitement comptable qu'appellent des activités particulières.

Module 7

COMPTABILISATION DES IMMOBILISATIONS

Méthode : Instructeur

Durée : 1 journée

Niveau de compétence :
Connaissance pratique

Clientèle cible : Comptables, gestionnaires de biens immobiliers et gestionnaires de matériel

Objet : Donner aux participants les compétences nécessaires pour comptabiliser les immobilisations à la date d'acquisition et les années ultérieures.

Objectif d'apprentissage : Le présent module permettra aux participants :

- ▮ de comprendre les postulats de la comptabilisation des immobilisations;
- ▮ de comprendre les rapports entre la comptabilisation de l'actif et les décisions portant sur le matériel et les biens immobiliers;
- ▮ de calculer la valeur d'éléments d'actif;
- ▮ de comptabiliser des catégories particulières d'éléments d'actif;
- ▮ de s'assurer que les immobilisations sont désignées et comptabilisées correctement à l'état de la situation financière à la date d'ouverture.

Module 8

NOUVEAUX ÉTATS FINANCIERS

Méthode : Instructeur

Durée : 1 journée

Niveau de compétence :
Connaissance pratique

Clientèle cible : Agents financiers, gestionnaires et spécialistes fonctionnels

Objet : Veiller à ce que les gestionnaires et le personnel non financiers concernés soient en mesure de lire et d'interpréter les états financiers.

Objectif d'apprentissage : Le présent module permettra aux participants :

- ▮ de connaître la nature de l'information figurant aux nouveaux états financiers;
- ▮ de comprendre l'information et son application;
- ▮ de cerner les limites des états financiers;
- ▮ de tirer des états financiers de l'information sur les indicateurs financiers clés.

Module 9

RAPPROCHEMENT DES AUTORISATIONS ET DE LA COMPTABILITÉ

Méthode : Instructeur

Durée : 1 journée

Niveau de compétence :
Connaissance pratique

Clientèle cible : Agents financiers et superviseurs de services comptables

Objet : Fournir au personnel comptable des méthodes de rapprochement des crédits de la comptabilité de caisse et des rapports financiers de la comptabilité d'exercice.

Objectif d'apprentissage : Le présent module permettra aux participants :

- ▮ de comprendre pourquoi le rapprochement est nécessaire;
- ▮ d'examiner les sources types de renseignements à utiliser aux fins du rapprochement;
- ▮ d'apprendre à dresser un état de rapprochement;
- ▮ de reconnaître les mesures correctives à prendre éventuellement à la suite du rapprochement.

Module 10

BUDGÉTISATION D'EXERCICE

Méthode : Instructeur

Durée : 1 journée

Niveau de compétence : Compréhension approfondie

Clientèle cible : Gestionnaires, conseillers budgétaires, conseillers financiers de programme et analystes de programme du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Objet : Apprendre aux gestionnaires et au personnel ayant des responsabilités budgétaires à dresser un budget d'exercice, établi en fonction des coûts.

Objectif d'apprentissage : Le présent module permettra aux participants :

- ▮ de dresser un budget d'exercice;
- ▮ de fixer des coefficients de contingence budgétaires;
- ▮ d'établir des rapports entre les budgets et les états financiers.

Module 11

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

Méthode : Simulation

Durée : 1 journée

Niveau de compétence : Compréhension approfondie

Clientèle cible : Analystes financiers (à l'échelle du ministère, de la direction ou de la direction générale)

Objet : Donner aux analystes les compétences et les habiletés dont ils ont besoin pour interpréter l'information financière contenue dans les nouveaux états financiers et offrir des conseils aux gestionnaires du ministère.

Objectif d'apprentissage : Le présent module permettra aux participants :

- ▮ d'évaluer le rendement financier global en se reportant aux états financiers;
- ▮ de repérer les questions financières nécessitant un suivi;
- ▮ de recommander les correctifs ou les améliorations du rendement qui s'imposent.

Module 12

GESTION DE BILAN

Méthode : Simulation

Durée : 1 journée

Niveau de compétence : Compréhension approfondie

Clientèle cible : Agents financiers et comptables principaux

Objet : Procurer au personnel des finances de niveau supérieur la capacité d'analyser, de contrôler et de gérer les principaux comptes d'actif et de passif.

Objectif d'apprentissage : Le présent module permettra aux participants :

- ▮ de reconnaître les avantages de la gestion des comptes du bilan;
- ▮ d'analyser chaque compte du bilan par l'application de normes reconnues;
- ▮ de relever les sujets de préoccupation
- ▮ de prendre les mesures de gestion ou de correction qui s'imposent.

Module 13

ANALYSE OPÉRATIONNELLE

Méthode : Simulation

Durée : 2 jours

Niveau de compétence : Compréhension approfondie

Clientèle cible : Agents financiers et analystes de programme (à l'échelle du ministère, de la direction, de la direction générale ou de l'organisme central)

Objet : Procurer aux analystes les moyens d'interpréter et d'évaluer le rendement financier et opérationnel des ministères et de formuler des recommandations de gestion en conséquence.

Objectif d'apprentissage : Le présent module permettra aux participants :

- ▮ de se concentrer sur les opérations clés du ministère;
- ▮ d'évaluer les facteurs de rendement et de coût déterminants;
- ▮ de relever les problèmes et de proposer des solutions;
- ▮ de présenter des observations de façon convaincante;
- ▮ de consulter la direction et de négocier des solutions avec elle.

Module 14

ATELIER DE TRANSITION ET DE MISE EN ŒUVRE

Méthode : Atelier interactif

Durée : une demi-journée

Formule : Séminaire

Niveau de compétence : Compréhension approfondie

Clientèle cible : Gestionnaires de projets chargés de guider la mise en œuvre de la SIF dans les ministères et personnel responsable de composantes clés de projets (systèmes, immobilisations, etc.)

Objet : Donner aux participants l'occasion de partager des pratiques exemplaires et des méthodes et de résoudre des problèmes de mise en œuvre. En toute vraisemblance, l'atelier durera une demi-journée et sera offert aux deux mois ou selon les besoins dans l'intérim. L'« atelier de transition vers la SIF » s'adresse à l'équipe centrale du ministère qui sera chargée de guider la mise en œuvre de la Stratégie. Son contenu portera principalement sur la « façon de faire » pour assurer la mise à exécution et mettra à contribution l'expérience des ministères qui ont partiellement ou complètement mis en œuvre la SIF.

ATELIER SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode : Atelier

Durée : 1 journée

Formule : Séminaire

Niveau de compétence :
Compréhension approfondie

Clientèle cible : Comptables principaux et personnes directement responsables de dresser les états financiers des ministères

Objet : Donner aux participants l'occasion de partager de l'information sur des questions touchant les conventions comptables, d'explorer les tenants et aboutissants des états financiers des ministères et de résoudre des questions relatives à la présentation des états financiers en dehors du contexte du ministère.

Objectif d'apprentissage : Le présent module permettra aux participants :

- ▀ de faire le lien entre les états financiers du ministère et ceux du gouvernement;
- ▀ d'appliquer des conventions comptables;
- ▀ de rédiger des notes aux états financiers;
- ▀ de comprendre les besoins de la consolidation.

ATELIER SUR LES FINANCES POUR GESTIONNAIRES DE CENTRE DE RESPONSABILITÉ

Méthode : Atelier

Durée : 1 journée

Niveau de compétence :
Compréhension approfondie

Clientèle cible : Gestionnaires de centre de responsabilité (GCR)

Objet : Tous les gestionnaires devront faire usage d'information financière dans la prise de décisions efficace. Certains devront comprendre à fond la gestion financière et l'utilisation de l'information sur les coûts.

Objectif d'apprentissage : Le GCR se familiarisera avec les fonctions financières et sera plus apte à faire usage de l'information financière dans la prise de décisions. Les thèmes de l'atelier seront choisis en fonction des besoins recensés et pourraient comprendre les suivants :

- ▀ exercer son activité dans le contexte de l'affectation des ressources;
- ▀ comprendre les concepts de coût et les principes de la comptabilité par activités, y compris ceux des frais d'utilisation, et les appliquer aux décisions de gestion;
- ▀ établir des rapports entre le rendement financier et le rendement opérationnel;
- ▀ comprendre les éléments de l'analyse financière (c'est-à-dire le rendement des investissements, l'acquisition au moindre coût et à l'avantage maximal);
- ▀ interpréter les états financiers.